

Article 1. Objet des C.G.A.U

1.1. La Mairie de Plouescat, 6 rue de la Mairie 29430 Plouescat, identifiant SIRET sous le numéro 212 901 854 00019 met à disposition en libre-service de ses clients un fauteuil roulant de plage et tout-terrain, à savoir : un fauteuil Hippocampe Plage et Tout-Terrain de la marque Vipamat, fabriqués en France par la société VIPAMAT, dont le siège social est situé 3 rue Gustave Eiffel, 56270 Ploemeur (France).

Ces conditions générales d'accès et d'utilisation sont applicables à tous les contrats conclus entre le prestataire et toute personne majeure qui a recours à ce service de mise à disposition de fauteuils roulants de plage et tout-terrain (dénommé ci-après « client »).

Le client, en souscrivant au service proposé, déclare avoir eu communication des conditions générales, les avoir lues et comprises et les accepter sans aucune réserve.

1.2. Les mineurs ne peuvent souscrire à ce service. Le fauteuil peut en revanche être utilisé par une personne mineure, sous la responsabilité du client et sous la surveillance permanente d'un adulte.

Article 2. Description du service

2.1. Le fauteuil Hippocampe Plage et Tout-Terrain est un fauteuil roulant polyvalent destiné aux personnes à mobilité réduite (PMR) de tous âges. Il permet d'accéder à la plage et au bord de mer, de se déplacer sur le sable et les terrains accidentés, et d'entrer dans l'eau jusqu'à la hauteur d'assise pour la baignade. Son utilisation nécessite la présence d'un accompagnateur ayant les capacités à diriger, à pousser et à retenir le fauteuil.

2.2. Le service proposé par le prestataire permet à toute personne physique majeure d'utiliser pendant une durée limitée le matériel mis à disposition du client. Selon les stations, le service peut être gratuit ou payant : les conditions applicables sont affichées lors du scan du QR code de la station. Dans tous les cas, la constitution d'un dépôt de garantie par empreinte bancaire est obligatoire pour accéder au service.

2.3. Le matériel nécessaire à l'exercice de cette pratique, proposé par le prestataire, est stocké dans une station équipée de cadenas connectés. Il est accessible dès lors que le client a suivi toutes les démarches nécessaires à l'ouverture du cadenas connecté de cette station. Les démarches sont effectuées en ligne, via la WebApp du prestataire accessible en scannant le QR code affiché sur la station.

2.4. Les horaires d'accès au matériel varient selon la saison, les conditions météorologiques et d'autres circonstances d'exploitation. Pour connaître les horaires applicables, le client est invité à consulter le site internet du prestataire, à appeler le numéro d'assistance de l'exploitant, ou à scanner le QR code affiché sur la station.

Article 3. Prix

3.1. Le service peut être gratuit ou payant. Les conditions applicables (gratuité ou tarifs en vigueur) ne sont pas mentionnées dans les présentes conditions générales. Pour les consulter, le client doit scanner le QR code affiché sur la station ou consulter le site internet du prestataire.

3.2. Lorsque le service est payant, toute heure commencée est due.

3.3. La durée de location commence à courir cinq minutes après que le processus d'accès au service (validation sur la WebApp, paiement le cas échéant, constitution du dépôt de garantie et réception du code de déverrouillage par SMS) est terminé. Le temps de cinq minutes est destiné à permettre au client de déverrouiller le cadenas connecté, de sortir le fauteuil de la station et de vérifier que le matériel est en bon état de fonctionnement.

3.4. La durée de location cesse lorsque le client procède à la clôture de sa session de location. Pour cela, le client doit scanner à nouveau le QR code affiché sur la station et renseigner son code de location. Une fois cette opération réalisée, la session se clôture automatiquement et un nouveau code dit « code de restitution » est envoyé au client par SMS afin qu'il puisse replacer le matériel dans la station et refermer le cadenas connecté. Tant que cette procédure n'est pas intégralement effectuée, la durée de location continue de courir.

Article 4. Accès au service

4.1. La WebApp accessible en scannant le QR code affiché sur la station vise à donner accès au matériel mis à disposition du client. Le client prend connaissance des informations qui y sont données, suit les instructions et procède aux différentes étapes en vue de l'accès au matériel.

4.2. Le client doit s'identifier conformément au formulaire de la WebApp. Il doit également communiquer une adresse électronique et un numéro de téléphone mobile. Les présentes conditions générales, qu'il accepte en cochant la case idoine sur l'écran, lui sont disponible sur la page exploitant du site www.playa-rent.fr/les-stations.

4.3. Le client doit ensuite choisir le casier où le matériel est mis à sa disposition par le prestataire.

4.4. Le client doit enfin communiquer les éléments d'identification d'une carte bancaire valide (numéro de carte, période de validité et code CVV). Le client autorise ainsi le prestataire à débiter sur la carte le montant éventuellement dû au titre de la location, lorsque le service est payant. Il l'autorise en outre à prélever le montant de la garantie. Les coordonnées de la carte bancaire sont enregistrées via le système de paiement sécurisé de la société Stripe Payments Europe, Limited, société immatriculée en Irlande sous le numéro 513174, dont le siège social est situé 3 Dublin Landings, North Wall Quay, Dublin 1, D01 C4E0, Irlande.

Site internet : <https://stripe.com>

L'accès au service n'est pas possible en cas de défaut de constitution de garantie.

4.5. Le client accepte également de déposer une garantie (ou caution) par le biais de sa carte bancaire. Le montant de cette garantie est indiqué sur la station (accessible via le QR code) ainsi que sur le site internet du prestataire. Le client autorise ainsi à l'avance (pré-autorisation) le prestataire à prélever cette somme sur son compte en cas de défaut de restitution du matériel ou si le matériel n'est pas rendu dans l'état où il a été emprunté. Dans l'hypothèse où la pré-autorisation de la caution n'est pas acceptée par l'établissement bancaire du client lors de la demande, ou n'a pu être réalisée pour quelque raison que ce soit, le prestataire se réserve le droit de réclamer le paiement des frais et pénalités dus par l'émission d'une facture via la solution Stripe, accompagnée d'un lien de paiement en ligne envoyé au client par l'exploitant. Le client sera alors tenu de procéder au règlement dans les délais indiqués sur la facture, sous peine de poursuites judiciaires et de la prise en charge de l'ensemble des frais de recouvrement.

Le dépôt de garantie n'est encaissé que si les conditions prévues dans l'article des présentes intitulé « Garantie » sont remplies.

4.6. Une fois ces étapes franchies, le client peut accéder au casier contenant le fauteuil roulant mis à disposition.

Article 5. Accès au matériel

5.1. Le client qui a procédé à toutes les étapes par l'intermédiaire de la WebApp reçoit par SMS un code de déverrouillage lui permettant d'ouvrir le cadenas connecté du casier de la station. L'ouverture du cadenas lui donne accès à un fauteuil roulant Hippocampe Plage et Tout-Terrain de la marque Vipamat, équipé selon la configuration de la station (barre de poussée, dossier et, le cas échéant, options telles que roues ballons, accoudoirs, appui-tête, ceinture ventrale ou harnais).

5.2. Le fauteuil mis à disposition est le fauteuil Hippocampe Plage et Tout-Terrain de la marque Vipamat, fabriqué en France par la société VIPAMAT, 3 rue Gustave Eiffel, 56270 Ploemeur (site internet : www.vipamat.com). Il s'agit d'un dispositif médical de classe I conforme au règlement (UE) 2017/745, conçu pour les personnes à mobilité réduite de tous âges. Ses caractéristiques principales sont les suivantes :

- Châssis : aluminium, plastique et acier inoxydable (matériaux conçus pour résister à l'eau de mer)
- Tailles existantes : S, M, L et XL (la taille mise à disposition est indiquée sur la station)
- Poids maximum de l'utilisateur : 130 kg
- Capacité : une seule personne
- Usage : plage, bord de mer et terrains accidentés ; entrée dans l'eau possible jusqu'à la hauteur d'assise

- Limites d'utilisation : ne pas franchir d'obstacles de plus de 10 cm ; pente maximale de 7°

Le fauteuil Hippocampe n'est pas une embarcation : il n'est pas conçu pour flotter avec l'utilisateur assis dessus. Il permet uniquement d'entrer dans l'eau jusqu'à la hauteur d'assise et de se baigner, exclusivement dans une zone de baignade surveillée.

5.3. Le prestataire ne fournit pas de gilet de sauvetage avec le fauteuil. Le port d'un gilet de sauvetage est néanmoins obligatoire pour toute entrée dans l'eau et pendant toute la durée de la baignade avec le fauteuil. Il appartient au client de se munir d'un gilet de sauvetage adapté à la morphologie de l'utilisateur et d'en vérifier le bon état avant toute utilisation. À défaut de gilet de sauvetage, l'entrée dans l'eau avec le fauteuil est interdite.

5.4. Le fauteuil roulant personnel de l'utilisateur (PMR) peut être stocké dans le casier de la station pendant la durée de la session de location. Ce stockage s'effectue aux risques exclusifs du client : le prestataire et/ou la commune (exploitant) ne sauraient en aucun cas être tenus responsables en cas de vol, de perte ou de dégradation du fauteuil roulant personnel ainsi stocké.

Article 7. Utilisation du matériel par le client

7.1. Le client devient gardien du matériel dès qu'il l'a sorti de son emplacement sur la station. Le client doit procéder à la vérification du matériel (châssis, roues, sangles et boucles de fermeture d'assise, barre de poussée et, le cas échéant, options installées). Il doit notamment vérifier que les roues et la barre de poussée sont correctement verrouillées et solidement fixées au châssis.

7.2. Le matériel emprunté est considéré comme étant en parfait état. Si ce n'est pas le cas, il appartient au client d'en avertir le prestataire dans les cinq minutes suivant l'accès au matériel. A défaut, il reconnaît avoir eu accès à un matériel en parfait état. Il ne pourra ultérieurement faire valoir que le matériel n'était pas en parfait état.

Si le client estime que le matériel présente un défaut, il doit le remettre en place immédiatement et en informer le prestataire en appelant le numéro d'assistance indiqué sur la WebApp et sur la station. Toutes ces conditions remplies, il sera recredité de la somme éventuellement débitée de son compte.

7.3. Le client s'engage à prendre soin du matériel et à l'utiliser avec prudence conformément à sa destination, aux règles en vigueur et aux consignes du fabricant Vipamat figurant dans la notice d'utilisation du fauteuil.

7.4. Le fauteuil Hippocampe a été conçu pour accueillir une personne seule, avec un poids maximum de 130 kg. Il est strictement interdit d'y installer plusieurs personnes ou de se mettre debout sur le fauteuil ou sur le repose-pieds.

7.5. Le client ne peut transporter le matériel hors du lieu d'utilisation prévu, soit la plage, le bord de mer et la zone de baignade surveillée situés à proximité immédiate de la station.

7.6. Le client ne peut prêter le matériel loué ou le sous-louer. L'utilisation autorisée est strictement personnelle au client qui a conclu le contrat avec le prestataire.

7.7. Le client doit surveiller son matériel afin qu'il ne soit pas volé. Il s'engage à prévenir immédiatement le prestataire en cas de vol. Il s'engage à porter plainte auprès de la police ou de la gendarmerie. Le matériel n'est considéré comme volé que si le client dépose plainte. Le client a 72h pour déposer plainte.

Copie de cette plainte doit être immédiatement communiquée par mail au prestataire. A défaut, le prestataire est en droit de considérer que le défaut de restitution du matériel est le fait du client.

7.8. Le client doit rendre le matériel dans l'état où il l'a emprunté.

7.9. Le matériel doit être utilisé conformément à sa destination. La charge maximale à respecter est de 130 kg. Le fauteuil ne doit pas être modifié et seuls les composants fournis par Vipamat peuvent être utilisés. Le fauteuil ne doit pas être utilisé si l'un de ses composants est défectueux ou si une roue est crevée ou dégonflée.

Le client doit prêter attention à ne pas heurter d'autres objets ou des personnes lors des déplacements du fauteuil, sur la plage comme dans l'eau.

Le client doit prêter attention à ne pas traîner le fauteuil sur une surface pouvant l'abîmer et à ne pas heurter des personnes ou des objets. Après toute utilisation dans l'eau de mer, le fauteuil doit, dans la mesure du possible, être rincé à l'eau claire, un dépôt de sel non rincé pouvant endommager sa structure.

Article 8. Consignes globales de sécurité

8.1. L'utilisation du fauteuil n'est autorisée qu'en présence permanente d'un accompagnateur ayant les capacités à diriger, à pousser et à retenir le fauteuil. Lors de l'entrée dans l'eau et pendant toute la durée de la baignade, l'utilisateur doit être accompagné d'un adulte sachant nager.

Le client déclare que l'utilisateur et son accompagnateur remplissent les conditions physiques nécessaires à l'utilisation du fauteuil sur la plage et en bord de mer.

8.2. Le port d'un gilet de sauvetage est obligatoire lors de la baignade et de toute entrée dans l'eau avec le fauteuil. Le gilet de sauvetage n'étant pas fourni par le prestataire, il appartient au client de s'en munir.

8.3. Le temps d'utilisation du matériel est limité aux heures diurnes. Les plages horaires d'ouverture du service varient selon la saison, les conditions météorologiques et d'autres circonstances d'exploitation. Ces horaires sont affichés sur la station (accessibles via le QR code), indiqués sur le site internet du prestataire et communiqués, si besoin, par téléphone auprès de l'assistance. Le matériel ne doit pas être utilisé en dehors des plages horaires en vigueur et doit être restitué au plus tard à l'heure indiquée. Passé ce délai, le matériel pourra être considéré comme volé et les services de secours pourront être prévenus.

8.4. L'entrée dans l'eau avec le fauteuil est limitée à la hauteur d'assise. Le fauteuil n'est pas conçu pour flotter avec l'utilisateur dessus et ne peut être considéré comme une embarcation. La baignade doit s'effectuer exclusivement dans une zone de baignade surveillée. Le client doit prêter attention à la marée montante et aux vagues de bord. Lors de l'entrée dans l'eau, la flottaison de la roue avant peut déséquilibrer le fauteuil vers l'arrière : il est conseillé à l'utilisateur de se pencher légèrement en avant.

8.5. Le client doit respecter les autres personnes pendant les déplacements du fauteuil de la station jusqu'à l'eau et inversement, ainsi que les personnes qui se livrent à des activités balnéaires ou nautiques.

8.6. Le client doit respecter les consignes d'utilisation du fabricant. Il lui est notamment interdit : de franchir des obstacles de plus de 10 cm ou de passer sous des obstacles avec le fauteuil ; d'utiliser le fauteuil si l'angle de la pente est supérieur à 7° ; de freiner avec les mains lorsque le fauteuil est en pente ; d'utiliser le fauteuil dans le port ainsi que dans les zones interdites ou dangereuses signalées.

8.7. Les conditions météorologiques peuvent conduire à l'arrêt de la mise à disposition du matériel. En cas de survenance de conditions difficiles, le client doit cesser de l'utiliser et le ramener à la station.

Article 9. Avertissement sur la sécurité

9.1. L'utilisation d'un fauteuil roulant de plage et tout-terrain en milieu naturel (sable, terrains accidentés, bord de mer, baignade) comporte des risques pouvant entraîner des blessures graves ou même la mort, notamment un risque de noyade. Le client doit lire toutes les consignes de sécurité préconisées pour l'utilisation d'un tel matériel. Les principales consignes de sécurité sont inscrites sur la station. Elles sont issues de la notice d'utilisation du fabricant Vipamat.

9.2. Le prestataire incite le client à consulter la notice d'utilisation et de montage du fauteuil Hippocampe Plage et Tout-Terrain ainsi que le site internet du fabricant Vipamat (<https://www.vipamat.com>), qui propose notamment des tutoriels vidéo. En cas de doute sur une utilisation en toute sécurité du fauteuil, le client doit cesser immédiatement de l'utiliser et contacter le numéro d'assistance de l'exploitant, ou le service client de Vipamat au 02 97 86 24 87 ou par mail à contact@vipamat.com.

9.3. Le prestataire ne peut que conseiller au client :

- De vérifier, avant chaque utilisation, que les roues et la barre de poussée sont correctement verrouillées et solidement fixées au châssis (exercer une traction vers l'extérieur sur chaque roue et vérifier la sortie des clips) ;
- De vérifier le verrouillage de l'ensemble des boucles de fermeture d'assise : les sangles doivent être convenablement tendues et les boucles fermées ;
- D'installer l'utilisateur au fond du siège, le dos en appui sur le dossier, et de vérifier le bon positionnement de ses mains et de ses pieds pendant l'utilisation ;

- De toujours utiliser le fauteuil en présence d'un accompagnateur ayant les capacités à diriger, à pousser et à retenir le fauteuil ; le fauteuil doit toujours être utilisé sous la surveillance d'un adulte si l'utilisateur est un enfant ;
- De se déplacer avec prudence si le sol est en pente, de ne pas utiliser le fauteuil si l'angle de la pente est supérieur à 7° et de ne pas freiner avec les mains lorsque le fauteuil est en pente ;
- De ne pas franchir d'obstacles de plus de 10 cm et de ne pas passer sous des obstacles avec le fauteuil ;
- De ne pas appuyer trop fort sur la barre de poussée pour lever la roue avant lors des changements de direction ;
- De ne pas se mettre debout sur le fauteuil ou sur le repose-pieds ;
- De ne pas utiliser le fauteuil si une roue est crevée ou dégonflée, ou si l'un de ses composants est défectueux ;
- De ne pas modifier le fauteuil et de ne jamais utiliser d'autres composants que ceux fournis par Vipamat ;
- De conserver le fauteuil à l'écart des flammes ;
- De porter un gilet de sauvetage, obligatoire lors de la baignade et de toute entrée dans l'eau ;
- De toujours être accompagné d'un adulte lors de l'entrée et du transfert dans l'eau ainsi que pendant toute la durée de la baignade ;
- De se pencher légèrement en avant lors de l'entrée dans l'eau, la flottaison de la roue avant pouvant déséquilibrer le fauteuil vers l'arrière ;
- De se baigner uniquement dans une zone de baignade surveillée et de prêter attention à la marée montante et aux vagues de bord ;
- De redoubler de vigilance et d'accompagnement en cas d'utilisation d'un harnais lors de l'entrée dans l'eau et de la baignade ;
- De s'informer sur la météo et les horaires de marée avant d'utiliser le fauteuil et de ne pas l'utiliser en cas de conditions dangereuses (orage, vent fort, mer agitée) ;
- D'informer ses proches de l'utilisation du fauteuil (début et durée de cette utilisation) ;
- De respecter les limites techniques du matériel, notamment le poids maximum de l'utilisateur (130 kg) ;
- De consulter un médecin en cas de doute sur l'aptitude physique de l'utilisateur ou de l'accompagnateur ;
- De respecter les précautions élémentaires : ne pas avoir bu d'alcool ou consommé des drogues ;
- De rincer le fauteuil à l'eau claire après chaque utilisation dans l'eau de mer, les dépôts de sel pouvant endommager sa structure ;
- De respecter l'environnement.

Article 10. Informations affichées sur la station

Un tableau affiché sur la station représente une carte des espaces de pratique couramment utilisés mentionnant :

- les zones interdites, dangereuses, ou réservées à différents usages ;
- les zones de baignade autorisées ou surveillées et leur balisage.

Article 11. Assurances

11.1. L'attention du client est attirée sur le fait qu'il est de son intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels l'utilisation du fauteuil peut exposer l'utilisateur ainsi que les tiers.

11.2. Sur la station est affichée l'attestation du contrat d'assurance responsabilité civile conclu par le prestataire.

Article 12. Restitution du matériel

12.1. Le matériel doit être restitué au plus tard à l'heure limite indiquée sur la station (QR code) et sur le site internet du prestataire.

Si le matériel n'est pas rendu dans la demi-heure suivant l'heure limite de restitution en vigueur, le prestataire sera en droit de constater un défaut de restitution et de prélever le montant de garantie.

12.2. Lors du retour du matériel, le client s'engage à remettre correctement tous les éléments qu'il a loués. Le client doit replacer le fauteuil et, le cas échéant, l'ensemble de ses options et accessoires dans le casier de la station. Dans la mesure du possible, le fauteuil doit être restitué débarrassé du sable et rincé à l'eau claire.

12.3. Le client s'engage à vérifier que le matériel remis est en bon état. Il doit en particulier s'assurer que le fauteuil ne présente aucun défaut pouvant compromettre son utilisation sécurisée par le prochain utilisateur.

Le prestataire conseille au client de prendre des photographies attestant de la remise conforme du matériel en station ainsi que de son bon état.

Si le prochain utilisateur du même matériel dénonce au prestataire son mauvais état, le prestataire, après avoir constaté ce mauvais état, pourra encaisser le montant de garantie prévu par les présentes.

12.4. Lorsque les éléments sont en place, le client doit refermer le casier. Le client veille également à récupérer le fauteuil roulant personnel éventuellement stocké dans la station pendant la session.

Il doit ensuite refermer le cadenas connecté équipant le casier, conformément aux instructions transmises par SMS avec le code de restitution. Une fois le cadenas refermé et la clôture de la session confirmée, la durée de location cesse.

12.5. En cas de difficulté lors de la restitution du matériel, le client doit appeler le numéro d'assistance indiqué sur la station.

Article 13. Paiement

13.1.

Lorsque le service est gratuit, il est demandé au client de déposer via l'application une empreinte bancaire à titre de caution.

Lorsque le service est payant, le prix à payer pour l'utilisation du matériel est fonction de sa durée d'utilisation. Le prix à payer est calculé automatiquement au moment de la restitution du matériel.

La somme due est alors débitée du compte du client. Elle correspond au nombre d'heures d'emprunt du matériel, au taux horaire en vigueur. Les tarifs applicables sont consultables en scannant le QR code affiché sur la station ou sur le site internet du prestataire. Lorsque le service est gratuit, aucune somme n'est débitée au titre de la location, sans préjudice des pénalités prévues à l'article « Garantie ».

13.2. Lorsque le service est payant, une facture est automatiquement générée et envoyée à l'adresse mail qui a été communiquée par le client lors de la commande.

Article 14. Garantie

14.1. Le client accepte lors de la souscription au service de communiquer au prestataire les éléments d'identification de sa carte bancaire et l'autorise à percevoir le dépôt de garantie constitué. Cette garantie résulte d'une empreinte de carte bancaire autorisant le prestataire à prélever le montant de la garantie prévue.

14.2. Le client accepte que le prestataire prélève un montant de garantie à titre de pénalité forfaitaire, pour le seul matériel, en cas de défaut de restitution de matériel, que ce soit du fait d'une destruction, ou lorsque le matériel est abîmé.

Le montant des pénalités forfaitaires applicables à chaque élément du matériel (fauteuil Hippocampe, options et accessoires, frais de remplacement, perte d'exploitation, etc.) est porté à la connaissance du client avant la souscription au service. Ces montants sont consultables en scannant le QR code affiché sur la station ou sur le site internet du prestataire. Ils peuvent être mis à jour à tout moment par le prestataire.

14.3. Le client accepte que le paiement de ces pénalités forfaitaires se fasse automatiquement par le débit de son compte du montant de dépôt de la garantie constituée dès lors qu'il n'a pas procédé à la restitution du matériel dans le temps de mise en service, en cas de défaut de restitution ou en cas de restitution de matériel détérioré.

Article 15. Responsabilités

15.1. Le client devient gardien du matériel loué à partir du moment où il le sort de la station jusqu'au moment où il l'y replace.

En tant que gardien, il en assume seul la responsabilité. Il est responsable non seulement de sa propre utilisation mais aussi de celle de tiers à qui il aurait laissé accès au matériel, malgré l'interdiction qui lui en est faite.

15.2. La responsabilité du client peut être engagée pour tout autre préjudice résultant du défaut de restitution du matériel quel qu'en soit la cause. Le client répond également de toute dégradation ou destruction du matériel. Il en répond également en cas de vol, s'il n'a pas été diligent et prudent dans la garde de ce matériel.

15.3. Le client est informé et comprend qu'au-delà de la dégradation, de la destruction ou du vol du matériel, le prestataire peut subir une perte d'exploitation résultant du défaut de restitution du matériel. Le client doit en informer immédiatement le prestataire afin de minimiser cette perte d'exploitation. Le prestataire s'engage à tout faire pour limiter la perte d'exploitation.

15.4. La responsabilité du prestataire est entièrement exclue pour tout dommage résultant de l'utilisation du matériel loué, que ce dommage soit causé au client lui-même ou à un tiers.

15.5 Le prestataire fournit au client du matériel acheté auprès de revendeurs ou fabricants. Le prestataire a veillé à acheter du matériel conforme à la législation en vigueur, notamment celle relative à la sécurité, la santé et la vie des personnes. Il ne saurait être tenu pour responsable des vices ou défauts de conformité du matériel fourni.

15.6. Le stockage du fauteuil roulant personnel de l'utilisateur dans la station pendant la session s'effectue aux risques exclusifs du client. Le prestataire (Playa Rent) et/ou la commune (exploitant) ne sauraient être tenus responsables en cas de vol, de perte ou de dégradation du fauteuil roulant personnel ainsi stocké.

Article 16. Protection des données à caractère personnel

16.1. Le service proposé implique la communication par le client de données à caractère personnel. Il s'agit en particulier du nom, des coordonnées de sa carte bancaire, de son adresse, du temps d'utilisation du matériel ainsi que de toute difficulté éventuelle liée à l'utilisation du matériel.

16.2. La finalité du traitement est la gestion du service. Les données traitées sont nécessaires à la mise en œuvre du service. Elles ne sont utilisées que dans ce cadre. Le client en souscrivant au service accepte que les données nécessaires à cette gestion soient traitées par le prestataire.

16.3. Le prestataire est responsable du traitement. Il s'engage à effectuer le traitement des données à caractère personnel du client conformément à la loi du 6 janvier 1978 (loi informatique et libertés) ainsi qu'au RGPD (règlement général sur la protection des données).

16.4. La société Stripe Payments Europe, Limited, immatriculée en Irlande sous le numéro 513174, dont le siège social est situé 3 Dublin Landings, North Wall Quay, Dublin 1, D01 C4E0,

Irlande, est sous-traitante du prestataire pour les opérations de paiement. Site internet : <https://stripe.com>.

16.5. Les données peuvent être conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du service. Elles peuvent être conservées pendant trois ans à compter de la fin du contrat conclu. En cas de litige survenant pendant cette durée, les données pourront être conservées tant que le litige ne sera pas définitivement terminé.

16.6. Les données bancaires ne sont pas conservées au-delà de la restitution conforme du matériel ou de la mise en œuvre de la garantie en cas de restitution non conforme du matériel.

16.7. Le client peut exercer ses différents droits, droit d'information, d'accès, de rectification, à l'oubli, de suppression des données, auprès du prestataire, responsable du traitement à l'adresse suivante : SAS PLAYA RENT, au capital social de 10.000 Euros, ayant son siège social 4 Résidence des Hauts des Sablons 44210 PORNIC. Il peut également envoyer un mail au prestataire à l'adresse suivante : contact@playa-rent.fr.

16.8. Il peut toujours, en cas de difficulté, s'adresser à la CNIL.

Article 17. Liste d'opposition au démarchage téléphonique

Conformément à l'article L. 223-2 du code de la consommation, le client est informé de son droit à s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Cette opposition peut se faire par voie électronique sur le site : www.bloctel.gouv.fr.

Article 18. Règlement des litiges

18.1. Le client peut joindre l'assistance téléphonique dont le numéro lui a été communiqué lors de la commande pour exposer au prestataire toute difficulté liée au service.

Le client peut également écrire au prestataire à l'adresse suivante : SAS PLAYA RENT, au capital social de 10.000 Euros, ayant son siège social 4 Résidence des Hauts des Sablons 44210 PORNIC. Il peut également envoyer un mail au prestataire à l'adresse suivante : contact@playa-rent.fr

18.2. En cas de difficulté persistante, il peut également faire appel gratuitement à un Médiateur de la consommation, en vue de la résolution amiable du litige. Le client peut se tourner vers la « médiation tourisme et voyage », dont le site internet est le suivant : <https://www.mtv.travel/>. Les instructions pour saisir le médiateur peuvent être trouvées à l'adresse suivante : <https://www.mtv.travel/saisir-le-mediateur/>. Elles précisent notamment que la saisine du médiateur doit être précédée d'une réclamation écrite préalable auprès du professionnel et que le consommateur doit introduire la demande de médiation dans le délai d'un an suivant cette réclamation préalable. Le médiateur peut être saisi via le formulaire en ligne ou, en cas de difficulté, par voie postale à l'adresse suivante : MTV - Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 75 823 Paris Cedex.

18.3. Le client doit, avant toute action en justice, mettre le prestataire en demeure en lui laissant un délai minimum de deux semaines pour accéder à sa demande.

18.4. Le droit français s'applique à toute question ou litige liés au présent service, en particulier à toute responsabilité contractuelle ou extracontractuelle. Tous les litiges entre le prestataire et le client résultant du service ou liés au service relèvent de la compétence exclusive des tribunaux français.

Article 19. Portée de l'annulation d'une clause

Dans le cas où l'une des clauses des présentes conditions générales est annulée, réputée non écrite, abusive, illégale ou inopposable, en tout ou partie, les autres clauses continuent de s'appliquer et de produire leur plein effet.

LE BOUR ERIC
MAIRE DE LA COLLECTIVITE
23/07/26

